

OFFICE NOTARIAL DU CHÂTEAU

Magali MONGELLAZ – Marc THOMAS

TARIFS HONORAIRES ET REMISES

Les tarifs sont réglementés par l'arrêté publié au Journal Officiel le 26 février 2016.

Les clients conservent la garantie d'un tarif public et d'une rémunération prévisible et transparente. Ce tarif est soit proportionnel, soit forfaitaire :

La rémunération du notaire est proportionnelle au montant des capitaux pour les ventes immobilières, les donations ou encore les déclarations de successions.

Un tarif forfaitaire reste applicable pour les principaux actes de la famille, contrat de mariage ou acte de notoriété par exemple.

Le coût des actes (impôts, taxes, émoluments revenant au notaire), est fixé par le tarif réglementé, de sorte que le même acte coûte la même dépense chez quelque notaire que ce soit. C'est l'égalité de l'accès au service public notarial sur tout le territoire français. Lorsque chacune des parties à l'acte choisit son propre notaire, l'émolument ne change pas, les deux notaires le partagent. Ainsi qu'il y ait un ou plusieurs notaires en concours dans un dossier, quel qu'il soit, le coût reste le même.

Toutefois, certaines missions font partie intégrante du tarif libre, fixé par l'Office Notarial, selon la grille tarifaire ci-dessous.

Cette grille tarifaire n'inclut pas les débours ni les droits et taxes revenant au Trésor Public. Les honoraires ci-dessous ne peuvent être demandés au Client que dans les conditions fixées par les textes de loi.

Tarif mis à jour le 1^{er} mars 2024

SELARL OFFICE NOTARIAL DU CHATEAU
Magali MONGELLAZ et Marc THOMAS
21 rue de Boigne 73000 CHAMBERY



NEGOCIATION IMMOBILIERE

Barème progressif par tranche

TRANCHES CUMULATIVES	HONORAIRES
Prix de négociation jusqu'au 25.000 €	Forfait 1.500 €
Entre 25 000 € et 99 999 €	6 %
Entre 100 000 € 499 999 €	5 %
500 000 € et au-delà	4 %

Avis de valeur

Appartement	200 €
Maison	200 €
Maison composée de plusieurs logements	Sur devis
Etude de faisabilité pour détachement de parcelle	Sur devis
Propriété composée de plusieurs bâtiments ou terrains	Sur devis

Tarif mis à jour le 1^{er} mars 2024

SELARL OFFICE NOTARIAL DU CHATEAU
Magali MONGELLAZ et Marc THOMAS
21 rue de Boigne 73000 CHAMBERY



TAUX DE REMISE PRATIQUÉS PAR L'OFFICE NOTARIAL DU CHATEAU

Sur la quote-part d'émoluments lui revenant conformément aux dispositions relatives aux tarifs réglementés des notaires¹. (Décret n° 2016-230 du 26 février 2016 et Arrêté du 28 février 2020²).

¹ Les notaires sont également habilités à percevoir des honoraires librement négociés en contrepartie de prestations, à condition que ces prestations ne soient pas soumises au tarif réglementé des notaires. Une convention d'honoraires devra dans ce cas être régularisée avec leur client.

² Cet arrêté intègre, après application des remises fixes éventuellement consenties par le notaire, le principe de la remise négociée. En effet, le taux des remises mentionnées à la deuxième phrase du sixième alinéa de l'article L. 444-2 peut être convenu entre le professionnel et son client pour la part d'émoluments excédant le seuil d'émoluments de 200 000 €.

Nos tarifs

Tranche d'assiette	Taux de remise
En dessous de 10.000.000 €	0 %
Au-delà de 10.000.000 €	40 %

Tarif mis à jour le 1^{er} mars 2024

SELARL OFFICE NOTARIAL DU CHATEAU
Magali MONGELLAZ et Marc THOMAS
21 rue de Boigne 73000 CHAMBERY



DROIT IMMOBILIER

Les demandes de renseignements ordinaires sont gratuites

Procurations sous seings privés : 50,00 € TTC

Promesse unilatérale de vente (ou d'achat) : 250,00 € TT.

Avenant ou substitution : 180,00 € TTC

Provision sur frais à verser lors de l'ouverture d'un dossier immobilier : 500,00 € TTC

Consultation complexe non suivie d'un acte : 200 € HT, soit 240 € TTC/heure

Consultation complexe, nécessitant des recherches spécifiques, préalable à la mise en place d'un projet ou d'un acte 150 € HT, soit 180 € TTC/heure.

Acte préparé et non signé : la moitié des émoluments tarifés dus (d'actes et de formalités) + débours.

Tarif mis à jour le 1^{er} mars 2024

SELARL OFFICE NOTARIAL DU CHATEAU
Magali MONGELLAZ et Marc THOMAS
21 rue de Boigne 73000 CHAMBERY



DROIT DE LA FAMILLE

Les demandes de renseignements ordinaires sont gratuites

Testament olographe (conseil et dépôt) : 150,00 € TTC par testament

Demande d'envoi en possession : 200,00 € TTC

Rédaction et envoi de requêtes destinées au juge des tutelles pour les mineurs ou majeurs protégés : 250,00 € TTC

Règlement de factures de la succession : 30 € TTC. par lot de cinq

Encaissement, gestion de loyers pour le compte de la succession (uniquement sur demande expresse) : 5 % HT sur le montant des recettes encaissées pour le compte de la succession.

Analyse actif/passif sans déclaration de succession 25 € TTC par demande (organismes financiers, sociaux, fiscaux...)

Convention de quasi-usufruit : 0,50 % HT de l'actif objet de la convention soit 0,60% TTC avec un minimum de 1.000 € HT, soit 1.200 € TTC.

Assistance / Représentation dans une succession gérée par un Confrère : à partir de 500 € TTC.

Gestion de patrimoine : consultations : placements, prévoyance et optimisation fiscale : sur devis

Tarif mis à jour le 1^{er} mars 2024

SELARL OFFICE NOTARIAL DU CHATEAU
Magali MONGELLAZ et Marc THOMAS
21 rue de Boigne 73000 CHAMBERY



DROIT COMMERCIAL ET DES SOCIETES

Les demandes de renseignements ordinaires sont gratuites

Procès-verbal d'assemblée générale : 50 € HT

Cession de fonds de commerce : (sur le prix de cession) 2.50% avec un minimum de 2.400 € HT.

Baux commerciaux : un mois de loyer H.T, avec un minimum de 1.200,00 € HT

Renouvellement de baux commerciaux : 75% de mois de loyer HT, avec minimum de 900 € HT.

Cession de parts sociales ou actions : 2,00 % de l'actif immobilisé avec minimum de 2 000 € HT

Statuts de société civile (hors apport immobilier) : 1 200 € HT

Statuts de société commercial (hors apport immobilier) : 2 000€ HT

Dissolution de société : sur devis

Location gérance : sur devis

Suivi juridique de société : sur devis

Tarif mis à jour le 1^{er} mars 2024

SELARL OFFICE NOTARIAL DU CHATEAU
Magali MONGELLAZ et Marc THOMAS
21 rue de Boigne 73000 CHAMBERY



DIVERS

Déplacement / KM

*Rendez-vous extérieur dans le cadre d'un acte soumis à tarification règlementée : selon barème kilométrique.

1,20 € avec un minimum de 50,00 € H.T, soit 60,00 € T.T.C sauf rendez-vous extérieur dans le cadre d'un acte soumis à tarification règlementée.

*Rendez-vous extérieur dans le cadre du Tarif libre : 1,20 € avec un minimum de 50,00 € TTC

Certification

Procédure de certification de signature (sauf si procuration rédigée pour un dossier suivi par l'étude)
25 € H.T, soit 30,00 € T.T.C